

NORME INTERNATIONALE

ISO
105-E05

Deuxième édition
1987-12-15



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie E05:
Solidité des teintures aux acides

Textiles — Tests for colour fastness —

Part E05: Colour fastness to spotting: Acid

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-E05 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (incorporée dans l'ISO 105-E: 1978), dont elle constitue une révision mineure.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en treize «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alphanumériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie E05: Solidité des teintures aux acides

1 Objet et domaine d'application

1.1 La présente partie de l'ISO 105 spécifie une méthode destinée à la détermination de la résistance des teintures sur les textiles de toute nature, à tous leurs stades de transformation, à l'action des solutions diluées d'acides organiques ou minéraux.

1.2 Trois essais différant par leur sévérité sont prévus; un ou plusieurs de ceux-ci peuvent être effectués, suivant la nature de la fibre.

2 Références

ISO 105, *Textiles — Essais de solidité des teintures —*

Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais.

Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.

3 Principe

Des gouttes d'une solution acide sont placées sur une éprouvette du textile, dont la surface est frottée doucement avec une baguette de verre pour assurer la pénétration. La dégradation de la coloration de l'éprouvette est évaluée avec l'échelle de gris, pendant que le textile est encore humide et après séchage.

4 Appareillage et réactifs

4.1 Pipette, ou compte-gouttes.

4.2 Baguette de verre, arrondie à une extrémité.

4.3 Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations (voir chapitre 2).

4.4 Acide acétique, solution contenant 300 g d'acide acétique cristallisable (CH_3COOH) par litre.

4.5 Acide sulfurique, solution contenant 50 g d'acide sulfurique concentré (ρ 1,84 g/ml) par litre.

4.6 Acide tartrique, solution contenant 100 g d'acide tartrique cristallisé par litre (cette solution est prévue spécialement pour les fibres d'acétate, à la place de la solution d'acide acétique).

5 Éprouvette

5.1 Si le textile à soumettre à l'essai est de l'étoffe, utiliser une éprouvette de 10 cm \times 4 cm.

5.2 Si le textile à soumettre à l'essai est du fil, le tricoter et utiliser une éprouvette de 10 cm \times 4 cm, ou bien faire une mèche de fils parallèles, de 10 cm de longueur et d'environ 0,5 cm de diamètre, nouée près des deux extrémités.

5.3 Si le textile à soumettre à l'essai est de la fibre en bourre, en peigner et comprimer une quantité suffisante pour former une nappe de 10 cm \times 4 cm.

6 Mode opératoire

6.1 Imprégner l'éprouvette à la température ambiante, avec la solution appropriée de façon qu'après pénétration de la solution dans l'éprouvette, au moyen de la baguette de verre, une goutte d'environ 20 mm de diamètre soit formée. Dans le cas d'étoffes hydrophobes, la quantité de solution ne doit pas dépasser 0,5 ml.

6.2 Sécher l'éprouvette en la suspendant à l'air à la température ambiante.

6.3 Évaluer la dégradation de la coloration de l'éprouvette avec l'échelle de gris.

7 Procès-verbal d'essai

Indiquer les indices de solidité pour la dégradation de coloration de l'éprouvette, pour chaque genre d'acide utilisé, et pour la dégradation de coloration à l'état humide, si cela présente de l'intérêt.

8 Note

La dégradation de la coloration de l'éprouvette peut être observée 10 min après son imprégnation; cette observation présente particulièrement de l'intérêt pour l'examen des colorants.

Il est recommandé d'effectuer également l'essai de résistance à la goutte d'eau, spécifié dans l'ISO 105-E07, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie E07: Solidité des teintures à la goutte d'eau*, afin de s'assurer que la dégradation de coloration n'est pas due à l'action de l'eau seulement.